

Termes de référence**APPROVISIONNEMENT EN JEUNES PLANTS POUR LE PROJET FIVOI ALA 2****Réf/N° 2026-019-MIR**

1. Contexte et Justification

La restauration forestière à travers le reboisement constitue l'une des priorités environnementales du **Gouvernement malgache**, mise en œuvre afin d'enrayer la dégradation accélérée des forêts et de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles à Madagascar.

Pour sa part, **HELVETAS** s'est toujours engagée à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. À cet effet, l'organisation adopte une approche combinant le développement des systèmes de marché et la conservation des ressources naturelles. HELVETAS met en œuvre des interventions visant à appuyer le développement de chaînes de valeur, notamment celles des produits forestiers non ligneux tels que les fruits et le miel, tout en contribuant activement à la gestion durable des ressources naturelles.

Dans le cadre de la **campagne de reboisement 2026**, l'approvisionnement en jeunes plants sera assuré par des pépiniéristes locaux situés à proximité des zones d'intervention et des bénéficiaires. Pour cette campagne, l'objectif global de production est fixé à **cinquante mille (50 000) jeunes plants**, destinés aux bénéficiaires du projet.

C'est dans ce contexte que **HELVETAS Madagascar** lance le présent appel d'offres à l'intention des pépiniéristes locaux qualifiés, en vue d'assurer l'approvisionnement en jeunes plants répondant aux exigences techniques définies pour la campagne de reboisement 2026. Le tableau ci-dessous présente la répartition des lots ainsi que les sites et lieux de destination des plants à fournir.

2. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet la **sélection de pépiniéristes locaux qualifiés** en vue de l'approvisionnement en jeunes plants forestiers et agroforestiers, destinés à la mise en œuvre des **campagnes de reboisement de 2026 et de 2027** conduites par HELVETAS Madagascar dans la DIANA.

Les plants fournis seront utilisés pour des activités de **reboisement individuel**, de **développement de l'agroforesterie** et de **renforcement des ressources mellifères**.

3. Conditions d'éligibilité des soumissionnaires

Peuvent participer au présent appel d'offres les pépiniéristes individuels, groupements ou associations remplissant les conditions suivantes :

- Être **résidant ou établi dans la région de la Diana** ou à proximité immédiate des sites de reboisement ;
- Disposer d'une **pépinière fonctionnelle et opérationnelle** ;
- Justifier d'une **expérience avérée** dans la production de jeunes plants forestiers ou agroforestiers ;
- Disposer de la **capacité technique et logistique** nécessaire pour produire et livrer les plants dans les délais requis ;
- S'engager à respecter les **spécifications techniques** définies par HELVETAS Madagascar.

Avoir collaboré avec HELVETAS dans le reboisement et/ou la fourniture de plants est un atout.

4. Spécifications techniques des jeunes plants

Les indications de ce chapitre concernent les livraisons de 2026. Ceux de 2027 seront définis en mai 2027.

4.1. Pépinière fonctionnelle

L'implantation des pépinières à proximité des sites de reboisement ciblés pour limiter le coût de transport.

4.2. Qualité des plants

- Plants sains, vigoureux, exempts de maladies, parasites ou défauts visibles ;
- Racines bien développées, sans enchevêtrement ni blessures ;
- Plants correctement endurcis avant livraison.

4.3. Taille et âge indicatifs

- Hauteur minimale : **15 à 30 cm** (selon les espèces) ;
- Âge minimum : **3 à 6 mois**, selon les variétés produites.

4.4. Types et espèces

- Espèces forestières et/ou agroforestières adaptées aux conditions agroécologiques locales ;
- Espèces conformes à la liste validée par HELVETAS Madagascar (à préciser dans les annexes).

4.5. Conditionnement et transport

- Plants conditionnés en sachets appropriés et résistants ;
- Transport effectué dans des conditions permettant d'éviter tout stress hydrique ou mécanique ;
- Livraison sur les sites indiqués par le projet.

5. Quantités et répartition

Le nombre total de plants à produire pour 2026 est fixé à **50 000 jeunes plants**.

La répartition des quantités par lot, par site et par lieu de destination est précisée dans le tableau présenté ci-après.

5.1. Districts d'Ambanja et de Nosy-be

LOT	COMMUNE	FOKONTANY/SITE	ESSENCE	BESOINS
01	ANJIAMANORO	Anjiamanoro	Ananas	1200
			Orange	966
			Sakoagna	992
			Citron	900
			Avocat	124
		Sous-total		4 182
	ANDIMAKA		Cacao	1200
			Café	280
			Corossol	760
			Avocat	60
			Poivre	300
			Girofle	280
		Sous-total		2 880
	ANTSAKOAMANONDRO	Antsakoamanondro	Orange	400
			Cacao	700
			Citron	500
			Mangue	500
			Corossol	385
		Anjavimilay	Orange	420
			Cacao	800
			Citron	450
			Mangue	500
			Café	300
		Ankazokony	Orange	400
			Cacao	700
			Citron	300
			Mangue	500
			Café	300
		Ambodimangasoa	Orange	250
			Cacao	300
			Citron	250
			Mangue	200
			Café	200
		Sous-total		8 355
	NOSY-BE	Andrahibo	Mangue	300
			Cacao	373
			Orange	300
			Citron	300
			Corossol	300
		Sous-total		1 573
		Madiro	Mangue	400
			Cacao	364
			Orange	450
			Citron	450
			Corossol	200

		Sous-total		1 864
		Andavaka	Mangue	40
			Cacao	30
			Orange	80
			Citron	70
			Corossol	80
		Sous-total		300
		Andavany	Cacao	500
			Citron	335
			Corossol	258
			Avocat	143
			Fruit à pain	209
		Sous-total		1 445
		Ambatozavavy	Orange	210
			Citron	280
			Corossol	296
			Café	270
			Papaye	146
		Sous-total		1 202
Total lot1			21 801	

5.2. District Ambilobe

LOT	COMMUNE	FOKONTANY/SITE	ESSENCE	BESOINS
02	TANAMBAO MARIVORAHONA	Tanambao Marivorahona	Banane	800
			Orange	479
			Citron	500
			Cacao	700
			Papaye	49
			Sakoagna	155
			Anacardier	165
			Fruits à pain	300
			Cola	40
			Jambalaquier	40
		Sous-total		3 228
		Isesy	Eucalyptus	500
			Acacia	500
			Orange	400
			Citron	400
			Mangue	500
			Anacardier	300
			Baie rose	170
		Sous-total		2 770
	ANTSARAVIBE	Antsaravibe	Orange	150
			Citron	160
			Sakoagna	55
			Eucalyptus	250

			Baie rose	310
		Maromena	Orange	400
			Citron	400
			Papaye	300
			Baie rose	500
			Sakoagna	250
			Ampagnasigny	Eucalyptus
		Orange		360
		Mandarine		170
		Sakoagna		110
		Mangue		110
		Ampotsehy	Corossol	150
			Orange	180
			Mandarine	100
			Sakoagna	70
			Mangue	70
		Ankobahoba	Corossol	70
			Orange	170
			Mandarine	100
			Sakoagna	70
			Mangue	60
		Andranomamy	Corossol	60
			Orange	500
			Citron	500
			Sakoagna	20
			Eucalyptus	500
		Sous-total		
	AMBAKIRANO	Andrahibo	Cacao	335
			Corossol	315
			Ananas	410
			Papaye	165
			Citron	380
		Mikaina	Mangue	200
			Orange	250
			Citron	250
		Sous-total		
	Total lot 2			12 643
	MANTALY	Mantaly	Orange	400
			Citron	400
			Mangue	276
			Cacao	664
			Sakoagna	225
		Ambodipo	Mangue	350
			Citron	300
			Cacao	700
			Anacardier	250
		Sous-total		
	AMBODIBONARA	Ambodibonara	Cacao	500

03			Orange	450	
			Cola	250	
			Banane	400	
		Ampano	Banane	700	
			Orange	300	
			Cacao	500	
			Citron	387	
			Papaye	250	
		ANJIABE	Sous-total		3 737
	Anjiabe Ouest		Orange	195	
			Cacao	400	
			Café	100	
			Citron	4	
	Morafeno		Cacao	400	
			Orange	300	
			Citron	200	
	Anjiabe Est		Orange	80	
			Cacao	190	
	Anjiabe bas		Orange	250	
			Cacao	170	
			Café	150	
	Mahatsara		Orange	250	
			Cacao	200	
			Citron	100	
	Sous-total		2 989		
	BERAMANJA		Botanty	Orange	80
				Citron	70
				Cacao	300
		Mataipako	Mangue	60	
			Orange	150	
			Citron	150	
			Cacao	200	
		Antsatrana	Orange	250	
			Citron	200	
			Baie rose	250	
			Eucalyptus	250	
		Siranana	Orange	400	
Citron			250		
Baie rose			200		
Eucalyptus			150		
Sous-total		2 960			
Total lot3			13 251		

6. Modalités de soumission

Chaque lot est **indivisible**. Un candidat peut soumissionner pour **un ou plusieurs lots**

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Un **dossier technique** comportant les pièces administratives suivantes : nom du soumissionnaire, contacts (mails, adresse postale et téléphones), n° CIN, NIF/STAT à jour, n° compte bancaire, adresse exacte statuts de l'entreprise récépissé d'existence, cartes NIF CV du dirigeant)
Et
Des informations concernant les « critères de sélection » du chapitre7. Le soumissionnaire y est invité expliquer ses expériences en matière de production de jeunes plants et de collaboration avec HELVETAS ;
- Une **offre financière** conforme au canevas fourni ;
 - Le coût forfaitaire du transport, pour chaque lot, doit être clairement indiqué dans l'offre, en fonction du lieu et de la date de livraison ;
 - Le coût total de la prestation doit être clairement indiqué dans l'offre financière
- L'utilisation du logo de Helvetas dans les propositions est strictement interdite ;
- Les dossiers techniques, et financier devront être déposés (en 2 exemplaires, un original et une copie) chacun dans une enveloppe différente, marquées « dossier technique »(administratif et technique) et « offre financière ». Ces 2 enveloppes devront être glissées dans une enveloppe unique, cachetée et **anonyme (le nom du soumissionnaire ne doit pas apparaître)**
- Cette enveloppe anonyme sera déposée pendant les heures ouvrables
 - Soit au bureau de **HELVETAS Ambilobe, sis au Lot 10C 0010 Sengaloka, près du tribunal d'Ambilobe ;**
 - Soit au bureau de **HELVETAS Ambanja, immeuble DALINOX, Tanambao 5**
- Le pli devra obligatoirement porter la **seule** mention : « **OFFRES JEUNES PLANTS FIVOI ALA 2 – AMBILOBE – AMBANJA** », à l'exclusion de toute marque distinctive et être déposé au plus tard **le 29 juin 2026 à 17h00 ;**
- Un récépissé, portant date et heure du dépôt de l'offre sera remis à la personne qui viendra déposer l'offre.
- Toute offre parvenue après la date et l'heure limites de dépôt sera rejetée d'office
L'offre financière devra impérativement respecter le canevas présenté ci-dessous : Si le soumissionnaire propose plusieurs lots, chacun devra faire l'objet d'une proposition financière séparée.

Les fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès des bureaux de HELVETAS Ambilobe et HELVETAS Ambanja. Les demandes d'information devront être adressée par mail à l'adresse suivante Madagascar@helvetas.org. Et ce avant le **19/06/26**. Il y sera répondu au plus tard le **22/06/26**.

TOTAL GENERAL								
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

7. Critères de sélection

Les propositions seront évaluées selon la méthode de Sélection Qualité et Coût (SQFC), avec **une pondération de 70 % pour la note technique et 30 % pour la note financière**

7.1 : analyse du dossier financier.

La présence et la conformité de toutes les pièces administratives demandées sera consignée dans le PV d'analyse des offres.

7.2 analyses du dossier technique

- Le pépiniériste doit disposer d'une solide maîtrise technique en matière de production de jeunes plants ; des attestations de fourniture de plants à l'administration ou à d'autres acheteurs institutionnels seraient un atout, ainsi que tout autre référence pouvant prouver le savoir-faire du soumissionnaire
- Il doit être doté d'une pépinière fonctionnelle, ainsi que des équipements de base nécessaires à la production ;
- il doit être en mesure de fournir des jeunes plants conformes aux spécifications techniques exigées par le projet (voir section « Spécifications des jeunes plants ») ;
- Le prestataire a déjà réalisé un mandat similaire avec HELVETAS ;
- Une expérience minimale de trois (03) ans dans le domaine de la production de jeunes plants constitue un atout ;
- Le pépiniériste doit faire preuve de sérieux et de fiabilité et être en mesure de livrer les quantités prévues dans les délais impartis, **au plus tard le 10 novembre 2026** ;
- Il doit assurer la supervision de l'ensemble des activités liées au reboisement, depuis la production des jeunes plants jusqu'à leur transport et leur mise en terre ;
- Il doit également assurer l'encadrement technique des planteurs lors des opérations de mise en terre ;
- La proximité géographique du lieu de production et de livraison des plants constitue un critère favorable ;

Attribution de la note technique

Critères techniques	Points
Qualité de la pépinière du soumissionnaire, modalités de transport des plants et de conservation sur des sites d'attentes à proximité des parcelles à reboise	10
Compréhension de la mission et méthodologie proposée (Objectif, Approche méthodologie, calendrier de réalisation et répartition des tâches)	30
Curriculum Vitae, expériences similaires / références pertinentes (Projets similaires réalisés, résultats obtenus, attestations éventuelles...)	20
Liste des matériels de bases pour la production et le transport des jeunes plants	10

Expériences du soumissionnaire pour des prestations comparables. Les attestations de bonne fin seront des éléments déterminants pour attester de l'expérience	10
Total	80

Une note technique minimum de 60/100 a été retenue afin d'assurer un niveau de qualité suffisant tout en favorisant une participation plus large. Toute note inférieure à 60 éliminera le soumissionnaire. Dans ce cas, l'enveloppe contenant l'offre financière du soumissionnaire ne sera pas ouverte.

7.3 : détermination de la note financière

Les calculs permettant de déterminer l'offre financière seront vérifiés, et les éventuelles erreurs corrigées par la commission d'analyse. En cas de différence entre un prix unitaire en chiffre et en lettre, c'est ce dernier qui sera pris en compte.

La note financière sera attribuée en appliquant la formule suivante :

Si :

- **P_{min}** = prix de l'offre la moins chère
- **P_x** = prix de l'offre à noter
- **NoteP_x** = note financière de l'offre à noter

Alors la note se calcule ainsi :

$$\text{NoteP}_x = \frac{P_{\min}}{P_x} \times 100$$

La note finale [**NF**] sera attribuée selon la formule suivante :

$$\text{NF} = \text{NT} \times 0,7 + \text{NF} \times 0,3$$

NT = note technique

NF = Note financière

8. Modalités de livraison des plants

- Tous les plants commandés feront l'objet d'une réception technique préalable avant leur livraison définitive. Cette réception sera effectuée successivement au niveau des pépinières, puis sur les sites de réception désignés ;
- En cas de détérioration des jeunes plants constatée à leur arrivée sur le site de destination, le pépiniériste sera tenu de procéder à leur remplacement à ses frais. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une résiliation du contrat ;

- L'équipe du projet procédera à la validation des plants sur la base des spécifications techniques requises ;
- Le fournisseur sera informé officiellement des résultats de la réception technique ;

9. Résultats attendus

Les résultats attendus du présent appel d'offres sont les suivants :

- **Cinquante mille (50 000) jeunes plants forestiers et agroforestiers** conformes aux exigences techniques définies sont produits et livrés dans les délais impartis par des pépiniéristes locaux qualifiés ;
- Les **bénéficiaires du projet FIVOI ALA 2** disposent de jeunes plants de qualité pour la mise en œuvre des activités de **reboisement individuel**, de **développement de l'agroforesterie** et de **renforcement des ressources mellifères** ;
- La **restauration des paysages dégradés** et la **gestion durable des ressources naturelles** sont renforcées dans les zones d'intervention du projet ;
- Les **capacités techniques et économiques des pépiniéristes locaux** sont renforcées, contribuant ainsi au développement des systèmes de marché locaux liés au reboisement ;
- Les actions mises en œuvre contribuent à l'**amélioration des moyens de subsistance des populations vulnérables**, tout en soutenant les priorités nationales en matière de restauration forestière et de conservation.